

Communiqué de presse

Le 6 février 2019

VOTE DU BUDGET 2019 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

Trois ans après la création de l'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine (EPI 78/92), le Conseil d'administration, composé des Conseillers départementaux des deux assemblées et présidé par Patrick Devedjian, a voté le Budget 2019 de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine (EPI 78 /92), en présence de Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines et Vice-président de l'EPI 78 / 92, au Pôle Léonard de Vinci à Courbevoie – La Défense.

Le Budget 2019, de près de 15,8 M€ en fonctionnement, permet de financer les politiques publiques dont la gestion a été transférée à l'Etablissement public interdépartemental :

- l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental : les activités transférées à l'EPI nécessitent une enveloppe de près de **15 M€ et la mobilisation de 280 agents** issus des deux Départements. Le programme d'entretien et d'exploitation des réseaux routiers départementaux regroupe l'ensemble des dépenses relatives à l'entretien et à l'exploitation des **1 915 km de routes départementales** des deux départements.

A l'occasion de ce 3e service hivernal depuis sa création, l'EPI a démontré sa capacité opérationnelle à assurer un service de qualité, dans des conditions climatiques parfois extrêmes (neige cumulée aux inondations l'an dernier) et sans fermeture intempestive des voies.

- l'adoption : 166 000 € sont prévus. Ce service interdépartemental accompagne les candidats à l'adoption et les soutient au moment de la réalisation de leur projet. Avec un bassin de 3 millions d'habitants, le service interdépartemental est devenu le plus important de France et se fait l'écho des besoins du public auprès des instances nationales et internationales, avec un poids certain. **Début 2019, le service interdépartemental occupera un siège à la Commission d'adoption du Conseil National de la Protection de l'Enfance.**

- l'archéologie préventive : 1,5 M€ en dépenses et en recettes sont programmés. Ce service réalise notamment pour le compte des deux Départements, et pour les aménageurs publics ou privés, des diagnostics et des fouilles préventives dans l'objectif de faciliter les projets de construction, en réduisant les délais d'intervention et les coûts de ces opérations (prescrites par les services de l'Etat).

Toutes ces ressources, mises en commun au sein de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine, sont financées uniquement par des transferts des budgets des services des deux Départements, à l'euro près.

Cette année encore, le budget de l'EPI permet de réaliser des économies, et d'être encore plus efficace dans la conduite des politiques publiques au service des Yvelinois et des Hauts-séquanais.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL

Yvelines • Hauts-de-Seine

L'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine

Impulsée par Patrick Devedjian, Président du Département des Hauts-de-Seine, et Pierre Bédier, Président du Département des Yvelines, la création de l'établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine a été approuvée par les élus départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines, le 5 février 2016.

Patrick Devedjian en assure la présidence et Pierre Bédier la vice-présidence. Le bureau est également composé de 3 conseillères et 3 conseillers de chaque Département.

L'EPI conduit et, le cas échéant, finance toute action d'intérêt interdépartemental dans les domaines de compétence dévolus aux départements. Les 3 politiques publiques d'intérêt interdépartemental déjà transférées à l'Établissement sont **l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental, l'adoption et l'archéologie préventive. Cette mutualisation permet de réaliser des économies importantes tout en garantissant la qualité des services rendus aux habitants**

Au-delà des actions conduites dans le cadre de l'EPI 78 / 92, de nouveaux services seront unifiés : l'éducation, la construction / entretien des collèges, l'insertion professionnelle, et la commande publique. Près de la moitié des compétences seront alors mutualisées.

Les deux Départements s'engageront également dans des projets et des initiatives communes. Le Département des Yvelines devrait prochainement mettre à disposition, sur le modèle alto-séquanais, un Pass pour les collégiens.

Parmi les actions déjà engagées, sont à souligner en particulier :

- Le Département des Hauts-de-Seine a adhéré à la **plateforme de prises de rendez-vous téléphoniques** du Département des Yvelines **pour les PMI**.
- Le 28 septembre 2018, les Assemblées départementales des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont adopté le **schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale** (SIOSMS). Il décline les orientations politiques communes en matière d'autonomie, de PMI, d'enfance et d'insertion que les deux collectivités vont mettre en œuvre dans les cinq prochaines années.
- **Un Foyer d'accueil médicalisé (FAM)**, dont la première pierre sera posée cette année, **verra le jour au premier semestre 2021 à Bécheville (78)**.

Contacts presse

Département des Hauts-de-Seine
Grégoire LÉBOUC
tél. : 01 47 29 32 32
courriel : glebouc@hauts-de-seine.fr
www.hauts-de-seine.fr

Département des Yvelines
Cyril MORTEVEILLE
tél. : 01 39 07 72 11
courriel : cmorteveille@yvelines.fr
www.yvelines.fr

www.epi78-92.fr